

Réf. : SYN/N°23-2017

Monsieur le Directeur,

Par note n° 00002 en date du 30 janvier 2017, vous évoquez l'organisation du contrôle interne au sein des services de la sécurité publique.

Vous précisez dans le premier paragraphe que cette note « prend ainsi en compte l'accroissement conséquent de la judiciarisation des rapports entre les services publics et les citoyens, laquelle expose de plus en plus tant les chefs de police que les personnels eux-mêmes. »

La lecture de cette note a interloqué les officiers de police de la DCSP par l'évocation d'une catégorie professionnelle inconnue jusqu'à présent et aux contours flous dénommée sous votre plume « chefs de police ». Cette appellation inexistante tant dans le champ lexical administratif que dans le RGEPN laisse perplexe et appelle plusieurs interrogations.

En effet, cette dénomination était jusqu'alors exclusivement et abusivement utilisée par un syndicat de commissaires affilié à l'UNSA (en parallèle au terme « employeurs de la police nationale » évoqué lors de réunions officielles mais avec moins de succès) pour désigner le corps de conception et de direction. Vous comprendrez que cette confusion peut apparaître comme non fortuite en l'absence d'éclaircissement de votre part sur l'opportunité et le sens de ce néologisme.

Par ailleurs, la rédaction qui vient d'être achevée des textes statutaires régissant le corps de commandement dispose que les commandants divisionnaires et divisionnaires à l'emploi fonctionnel ont vocation à exercer des missions de commandement et de direction, reconnaissant ainsi leur haut niveau de responsabilité.

En conséquence, je sollicite de votre bienveillance une explication de l'acception qui est la vôtre de ce terme, de sa circonscription à un corps particulier de notre institution ou de son extension aux cadres exerçant les responsabilités d'un niveau élevé à la sécurité publique incluant sans équivoque les officiers de la Police nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrice RIBEIRO

Secrétaire Général

Destinataire :
Ministère de l'Intérieur
Monsieur LALLE Pascal
Directeur Central
4 rue Cambacères
75008 PARIS

SYNERGIE-OFFICIERS2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS - TEL. 01.40.13.02.85 - FAX. 01.40.28.47.73 - Email : bureau.national@synergie-officiers.com

(affilié CFE-CGC)